

BURKINA FASO

ÉLIMINER LA VIOLENCE À L'EGARD DES FEMMES ACCUSÉES DE SORCELLERIE

En 1994, à l'âge de 74 ans, **Habibou Sawadogo** a été banni de son village après avoir été déclarée « coupable » d'avoir utilisé la sorcellerie pour causer la mort d'un enfant. En 2011, Amnesty International et ses partenaires locaux ont commencé à travailler avec les dirigeants communautaires pour mettre fin à la coutume de l'exclusion sociale. Grâce aux dialogues menés, les villageois ont compris que de telles pratiques violaient la dignité et les droits des femmes. Par la suite, de nombreuses femmes ont pu rejoindre à nouveau leurs communautés.



Ci-dessus : des femmes incluses de leurs communautés dans un centre à Yako, dans la province du Passoré.

Dans la société Mossi, la vie est régie par les pratiques et lois coutumières. Les Naabas (chefs traditionnels) prennent les décisions qui affectent la vie politique, sociale et économique de la communauté.

CROYANCES TRADITIONNELLES DANS LA SORCELLERIE

Malgré l'existence de lois régionales garantissant les droits des femmes, les coutumes traditionnelles prévalent souvent et l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie continue de se produire dans les communautés rurales du Burkina Faso. Les pratiques du « Siongo » et du « Zomogo » sont utilisées pour identifier les personnes, le plus souvent des femmes âgées, soupçonnées d'avoir des pouvoirs provoquant la mort des autres. Les personnes accusées de sorcellerie deviennent alors l'objet de discriminations et de violence.

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ REMET EN CAUSE LES PRATIQUES TRADITIONNELLES

En 2011, avec le soutien de Mogho Naaba (le Roi du peuple Mossi), Amnesty International au Burkina Faso et ses partenaires

locaux ont étroitement travaillé avec les communautés des provinces de Kourweogo et du Passoré afin de changer cette pratique. Après s'être formés à l'éducation aux droits de l'homme, deux des chefs coutumiers représentatifs du Roi se sont rendus dans les villages pour dialoguer directement avec les populations locales.

Grâce à une participation active à des ateliers, des dialogues communautaires, des pièces de théâtre-forum et des émissions de radio, les villageois ont réfléchi pour comprendre pourquoi ce ne sont jamais les hommes, ni les mères ou veuves des familles puissantes locales qui sont exclus de la communauté.

Le peuple Mossi a commencé à réaliser que ces pratiques étaient majoritairement dirigées contre les femmes plus âgées – en particulier celles qui étaient pauvres, sans éducation ou isolées du reste de leur famille. Ils ont commencé à intégrer les principes d'égalité, de dignité et de capacité, et à reconnaître l'existence de pratiques discriminatoires et de traitements injustes envers les femmes qui avaient déjà été marginalisées par leur communauté.

LES RÉSULTATS POSITIFS DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

La pratique de l'exclusion sociale des femmes âgées sur des allégations de sorcellerie a peu à peu disparu dans 16 villages de Bousié dans la seule province de Kourweogo. Plusieurs femmes qui avaient été accusées de sorcellerie n'ont pas été bannies de leur foyer et beaucoup d'entre elles ont été réintégrées à leur communauté dans les provinces de Kourweogo et du Passoré. Un centre a aussi été créé pour accueillir les femmes d'autres régions du pays, ostracisées pendant la période de négociations sur leur réhabilitation et retour dans leur communauté.

Dix-huit ans après avoir été forcée de quitter son foyer, **Habibou Sawadogo** a pu retourner dans sa communauté et retrouver sa famille.

UN PLAN NATIONAL POUR METTRE FIN À L'EXCLUSION SOCIALE

En 2012, le gouvernement du Burkina Faso a adopté un plan d'action national pour mettre fin à l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie. Grâce à ce plan qui s'étend sur quatre ans, le Ministère de l'action sociale et la solidarité nationale offre une aide juridique, financière et psychosociale pour soutenir les femmes victimes de telles pratiques.

Pour plus d'informations, voir la vidéo d'Amnesty International : www.youtube.com/watch?v=ZCzFp305U



LE ROI S'ADRESSE AU PEUPLE MOSSI



Le 10 juin 2011, le Roi Mogho Naaba a déclaré :

« Je ne peux approuver que les droits et la dignité humaine continuent à être violés sur la base de croyances traditionnelles et culturelles. J'invite ainsi tous les citoyens du Burkina Faso et surtout les personnes vivant dans les villages, districts et régions sous mon autorité... à éliminer toutes les formes de violence et d'exclusion sociale envers les femmes. J'invite et j'encourage toutes les initiatives pour l'intégration sociale de toutes les femmes exclues de leurs communautés et pour les aider à retourner dans leurs communautés. »



Ci-dessus : Travail de sensibilisation aux droits des femmes avec les chefs coutumiers à Bousié.



Ci-dessus : Théâtre forum sur l'exclusion sociale des femmes à Kiriya dans la province du Passoré.



LES DROITS DES FEMMES AU BURKINA FASO

En 2006, le Burkina Faso a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté en 2003, qui engage les États à « assurer aux femmes âgées la protection contre la violence, y compris l'abus sexuel, la discrimination fondée sur l'âge et leur garantir le droit à être traitées avec dignité ».



« Le jour de mon bannissement, le « Siongo » est venu chez moi à trois reprises. Finalement, ils ont décidé que j'étais responsable [de la mort de l'enfant]. J'ai dû quitter immédiatement le village, sinon je pouvais perdre la vie. »

Habibou Sawadogo



« Mettre fin à cette forme d'exclusion et de violence envers les femmes est un processus qui nécessite la coopération à tous les niveaux : des lois internationales, régionales et nationales, au travail des organisations locales, des chefs coutumiers et des membres des communautés locales. »

Moussa Ouedraogo, Amnesty International Burkina Faso